

Commune de Dénat



## PROCÈS-VERBAL

### DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 février 2025

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Votants : 13

Date de la convocation : 04 février 2025

Membres présents : Olivier OUSTRIC, Grégory AVEROUS, Marie ESTÉVENY, Isabelle PRÉGET, Géraldine CANAC SERNA, Emilie GOUBAULT, Joël PALOUS, Emilie JARLAN, Sabrina FABRE, Jérôme GRAS, Patrick Andral

Absents excusés :

Philippe CASSAGNAUD donne pouvoir à Olivier Oustric

Vincent WILZER donne pouvoir à Emilie Jarlan

Absents :

Claudine CAVAILLES

Hervé MARTIN

Marie ESTÉVENY est désignée secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 février à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Olivier OUSTRIC, maire.

Le quorum est atteint.

Le compte rendu du conseil du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **Point sur l'école :**

Monsieur le maire informe les conseillers que les factures d'investissement de la fin des travaux de la nouvelle école vont être acquittées. Les subventions acquises n'ont pas toutes été versées à ce jour.

Il informe également les conseillers que les demandes de l'équipe pédagogique sont de plus en plus nombreuses (brise-vues sur la cour...).

Les derniers travaux d'investissement restant à effectuer sont la mise en place de banquettes, d'arrêts de porte, d'un panneau de basket, et le changement de la serrure du portail et des ordinateurs de l'école (afin de pouvoir basculer vers Windows 11).

Les dépenses annuelles précédentes varient entre 8 000 € et 8 800 € (environ 3 000 € pour les fournitures et 5 000 € pour les transports et les sorties culturelles).

Monsieur le maire propose aux conseillers de ne plus calculer le budget annuel de l'école en enveloppe globale, mais de fixer un montant de 80 € par enfant scolarisé. Un fichier recensant les dépenses par classe sera tenu par l'équipe enseignante.

L'ensemble du conseil municipal s'est montré favorable à ce nouveau fonctionnement.

### **DCM 2025-02 Adressage**

Monsieur le maire informe les conseillers que plusieurs demandes de dénatois ont été faites après attribution des certificats d'adressage :

- Création de l'impasse de Pezous,
- Un panneau « Impasse de Mousquette » a été posé par erreur sur le chemin des Droits de l'Homme à Mousquette. Les deux habitants ont demandé à garder impasse de Mousquette au lieu de l'adresse attribuée qui est chemin de Mousquette. La demande ne peut pas être honorée, car nous ne pouvons pas renommer le chemin des Droits de l'Homme et le chemin de Mousquette n'est pas une impasse.
- Création du n°84 sur l'impasse de la Paix.

Après discussions, les conseillers approuvent à l'unanimité.

### **Signalisation et information sur les déchets canins :**

Monsieur le maire propose de placer des panneaux sur le chemin du Lavoir et la place de l'église, au stade et à d'autres endroits stratégiques du bourg, afin de rappeler aux propriétaires canins l'obligation du ramassage des déjections et l'interdiction de la divagation de leurs animaux sur le domaine public.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **DCM 2025-0202 Chemin de la Fréjaire :**

Monsieur le maire informe les conseillers que le Département du Tarn a engagé en 2019 d'importants travaux sur la RD 612 entre Albi et Castres pour améliorer la sécurité et le confort des usagers.

À la suite de ces travaux, certaines voiries communales ne débouchent plus sur la RD 612 ; c'est le cas notamment de l'impasse de la Fréjaire.

Monsieur le maire propose au conseil municipal le déclassement et la désaffectation du domaine public communal de la fin de l'impasse de la Fréjaire (partie située entre la RD 612 et le fossé). Il précise que le déclassement ne justifie pas l'ouverture d'une enquête publique et qu'aucun riverain ne sera impacté par le déclassement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération.

### **Questions diverses**

#### **DCM 20250101 Parcelles C 1085, C 1084 et C 1077**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les Consorts Caussé ont proposé à notre commune de céder à titre d'échange la parcelle C 1085 de 168 m<sup>2</sup> pour la création d'un accès piéton (cf. plan de division) au prix de 4 € le m<sup>2</sup>, soit 672 €. La commune cède en contre-échange aux Consorts Caussé la parcelle C 1084 de 1 m<sup>2</sup>, au prix de 1 €.

De plus, les Consorts Caussé proposent la vente de la parcelle C 1077 au prix de 4 m<sup>2</sup>, soit 72 € (voir plan cadastral).

Il précise que la préemption déposée sur la parcelle C 1084 sera levée.

Pour toutes ces acquisitions et échanges, Monsieur le maire propose également la prise en charge par la commune des frais d'actes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le maire à signer tout acte afin de consolider les échanges.

#### **Vie associative**

Madame Marie ESTÉVENY informe les conseillers qu'une nouvelle association de musique a été créée sur notre commune et qu'une association de foot souhaite utiliser nos équipements à compter du mois de septembre 2025.

#### **MAM**

Pour information, le contrat de maîtrise d'œuvre de la création de la MAM a été dénoncé par l'architecte. Il n'y aura pas de maîtrise d'œuvre externe.

Dix lots ont été créés, dont les dossiers ont été déposés sur la plateforme de consultation du projet. Tous les dossiers de lot ont été retirés. Les dépôts des dossiers d'appel d'offres sont attendus pour au plus tard le 04 mars 2025 à 12 h.

Des visites de chantier pour les entreprises sont prévues les 13 février 2025 et le 27 février 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 22 h 25.

Le maire

La secrétaire de séance

Olivier Oustric

Marie Estéveny